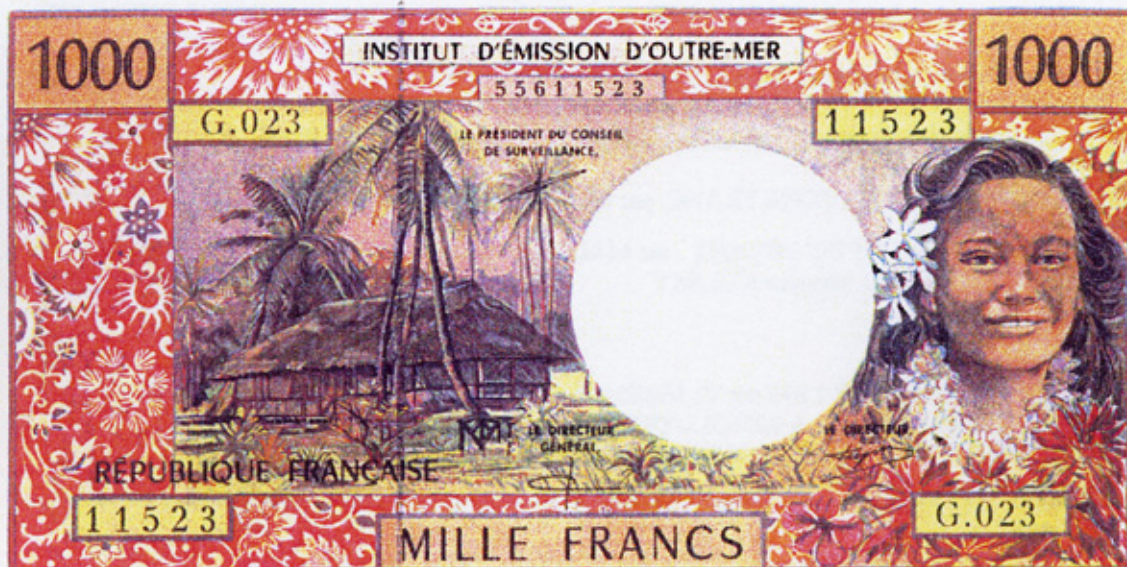


# pm

## MAGAZINE

PM Magazine – N° 20    avril 2003

Bulletin de l'Association Française pour l'Étude du Papier-monnaie



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE DU PAPIER-MONNAIE

## HISTOIRE DU PAPIER- MONNAIE FRANÇAIS

*dirigée par MM. Maurice MUSZYNSKI et Maurice KOLSKY*

### Volumes parus :

- LES BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE - LES ÉMISSIONS DU TRÉSOR,  
par MAURICE MUSZYNSKI, 4<sup>ème</sup> édition 1988
- LES ASSIGNATS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par MAURICE MUSZYNSKI - 1981
- LES BILLETS DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE, par MAURICE KOLSKY & MAURICE MUSZYNSKI,  
2<sup>ème</sup> édition, REVUE & COMPLÉTÉE - 1997
- LES BILLETS DES D.O.M. ET T.O.M., par MAURICE KOLSKY - 1987
- LES BILLETS DES CHAMBRES DE COMMERCE par JEAN PIROT - 1989
- LE PAPIER-MONNAIE DE SIÈGES ET DE CAMPAGNES DE L'ARMÉE FRANÇAISE,  
par MAURICE KOLSKY 1998
- LES BILLETS AFRICAINS DE LA ZONE FRANC, par MM. LECLERC & KOLSKY - 2001
- LES BILLETS DU MAGHREB ET DU LEVANT, par MAURICE MUSZYNSKI & MAURICE KOLSKY
- LES TRAITES OFFICIELLES par Maurice KOLSKY

### A paraître

- LES BILLETS DE LA GUERRE DE 1 870 par Y. JÉRÉMIE
- LES BILLETS DE CONFIANCE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par MAURICE KOLSKY.
- LES BILLETS DES D.O.T. ET T.O.M. (réédition complétée)

---

## SOMMAIRE

Billet de 1000 francs CFP et carte des TOM	1 <sup>ère</sup> de couverture
Les nouvelles émissions de la Banque de Kamberra	page 2
Vol de billets au Maroc	pages 3 à 5
Nouvelles de l'IEOM	pages 5
Libye	pages 6 et 7
Union économique roannaise	pages 8 et 9
Hors la loi	page 10
Les billets du Maghreb et du Levant . Mises à jour	page 11
Les traites officielles . Mise à jour	page 12
I.E.O.M. - Signature prématurée	page 13
Les billets de la Banque Nationale de Mexico	pages 14 à 16
La Banque Nationale de Mexico - Photos	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> de couverture

## Dix mois sont vite passés



## Réservez votre samedi 7 février 2004 22<sup>ème</sup> journée du Papier-monnaie

**pm**  
MAGAZINE

Propriété de l'AFEP

Directeur de la publication :  
Maurice KOLSKY, Président de l'AFEP

Comité de rédaction :

Michel BECUWE  
Philippe CALLANT  
Michel DASPRES  
Yves JEREMIE  
Roger LECLERC  
Maurice KOLSKY  
Maurice MUSZYNSKI

AFEP :  
Association Française pour l'Etude du Papier-  
Monnaie .  
15, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Toute reproduction ou traduction, mêmes partielles,  
sont interdites, sauf autorisation .

### ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE DU PAPIER MONNAIE

Association régie par la loi de 1901, aux statuts déposés à la Préfecture de  
Police de Paris, le 23 novembre 1979 (J.O. n° 289 du 13 décembre 1979) .

#### MOYENS D'ACTION :

Journée annuelle, en février, du Papier-Monnaie à Paris .

La 22<sup>ème</sup> journée aura lieu le samedi 7 février 2004 à  
l'hôtel Paris-Est, dans les Salons du Relais (au 1<sup>er</sup> étage de  
la gare de l'Est) .

Bulletin périodique "LE PM MAGAZINE" réservé  
aux adhérents .

#### SERVICES AUX ADHÉRENTS :

Circulations (trois ou quatre listes par an) .

Fournitures diverses à prix préférentiels

Publications

Service pièces de la Fédération Française des  
Associations Numismatiques (à titre exceptionnel)

L'AFEP est à la disposition des adhérents chercheurs  
qui souhaitent entreprendre une étude spécialisée . Ecrire au  
Président au siège social .

#### COURRIER :

Toute demande de renseignements doit être  
accompagnée d'une enveloppe timbrée .

Crédits photos : F. Médina, A. Dailly, Ph. Callant,  
D. Denis, D. Palmeri, J. Pirot .

AFEP : Siège social :

15, rue du Château d'Eau 75010 Paris

# BANQUE DE KAMBERRA

Notre ami Franck MÉDINA nous a adressé les dernières émissions de la Banque de Kamberra  
 Qu'il en soit remercié pour ses créations qui ont dû demander beaucoup de travail et d'imagination .

## Un Numisma



## Un Numisma



## Deux Numismas



## Cinq Numismas



Nota : le billet de un numisma de Funès est présenté sous carton avec un timbre de 2 à l'effigie de l'artiste .

Cette page n'est pas une publicité rédactionnelle, mais une marque de notre sympathie  
 envers Franck Médina, 18, rue du Dr. Robin, 24000 Dijon

# MAROC

## *Vol de 225 000 billets de 500 francs type 1923*

par Alain Dailly

**U**n fait divers a défrayé la chronique dans les années cinquante : un vol spectaculaire a eu lieu dans une imprimerie qui fabriquait des billets de 500 francs pour la Banque d'Etat du Maroc.

Dans la nuit du 7 au 8 mai 1949, vers 3 heures du matin, une bande composée d'une dizaine de malfaiteurs armés, pénètre dans les locaux de l'imprimerie PRIEUR et DUBOIS à Puteaux. Ils y subtilisent 225.000 billets répartis en 9 caisses. Un jeune belge, ami du contremaître gardien de l'usine, de passage à Puteaux pour quelques jours, s'est trouvé, en revenant au domicile du contremaître, témoin de l'opération. Tenu en respect durant deux heures par les voleurs, il n'a pu donner l'alarme qu'à 5 heures.



**Recto du 500 francs, type 1923**

La police constate que deux fenêtres sont ouvertes, sans bris de vitres : l'une au W.C. contigus à l'atelier des machines, l'autre, dans une pièce des bureaux, à l'extrême opposé. Une caisse cerclée, contenant des billets de 500 francs Maroc<sup>1</sup> se trouve là intact. Le verrou de la porte de communication entre l'atelier des machines et les bureaux a été ouvert de l'intérieur de cet atelier, où, de toute évidence, on a pénétré par la fenêtre des W.C. sans doute demeurée ouverte depuis l'arrêt du travail vendredi soir 6 mai.

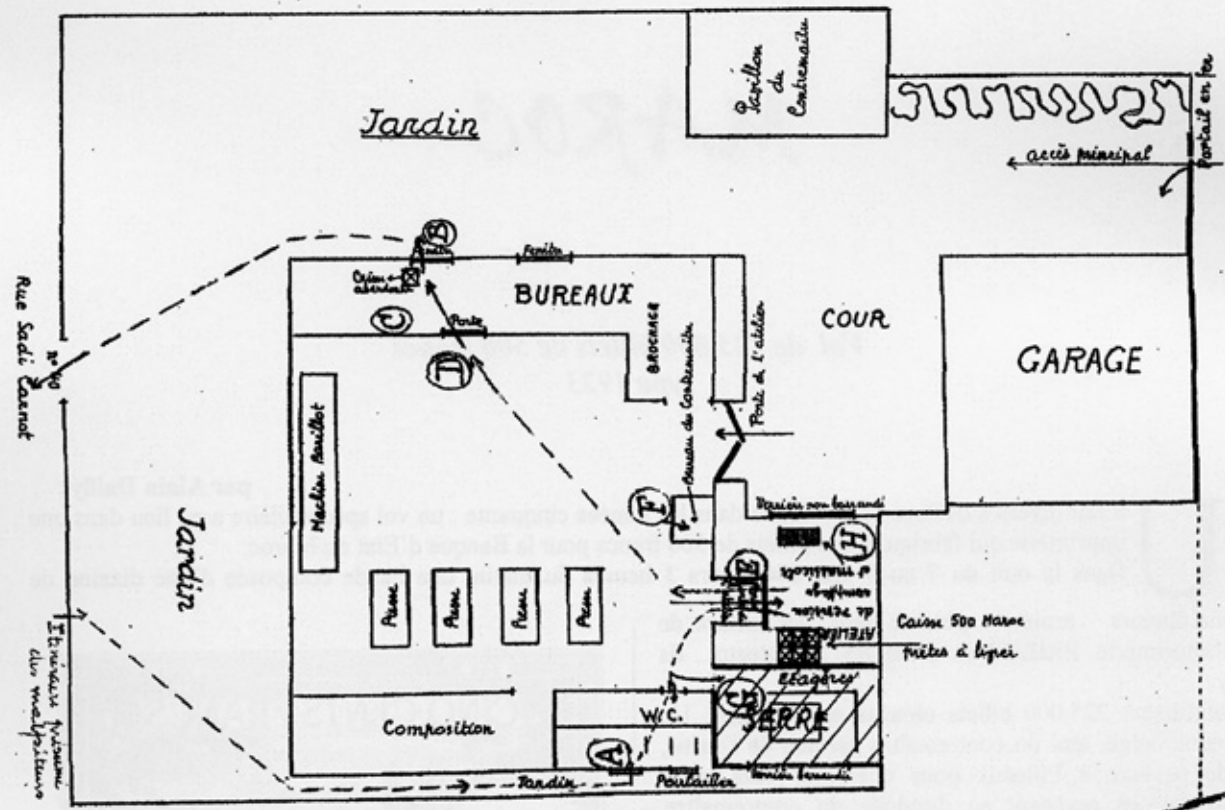
Faute de place dans la serre, des caisses de billets à enlever par la Banque d'Etat du Maroc sont stockées dans l'atelier de révision. Une porte blindée, munie de deux serrures, dont l'une à l'usage du contrôleur de la Banque de France, protègent cet atelier. Les malfaiteurs essayent en vain de la fracturer. Après de longs efforts infructueux, ils découvrent la clef du contremaître pendu le long du mur dans son bureau. Comble de malchance, la serrure du contrôleur de la Banque de France n'est pas fermée, au mépris des règles élémentaires de sécurité<sup>2</sup>.

Afin de gêner l'écoulement des coupures, les numéros de série des billets volés (456 à 487) furent aussitôt donnés aux établissements financiers. C'est au début de l'année 50, que les policiers réussissent à identifier les principaux acteurs du cambriolage. L'un deux, André Bonnot, 27 ans, malfaiteur très dangereux, était déjà condamné à vingt ans de travaux forcés par contumace. Arrêté à bord de sa voiture, il véhiculait plusieurs passagers dont deux avaient participé au braquage. La perquisition à son domicile permit aux inspecteurs de découvrir, sous un matelas, deux tableaux de Mignard volés au musée d'Auch. Il avait préparé avec minutie le

<sup>1</sup> PM Magazine N° 17

<sup>2</sup>Le délégué de la Banque expliquera qu'il avait renoncé à fermer le vendredi soir la serrure de contrôle de la porte de l'atelier, afin de permettre au contremaître de faire procéder, hors de sa présence, dans la matinée du lundi 9, jour chômé, au nettoyage de ce local. Il sera licencié sans indemnité à la date du 15 mai.

de s'introduire dans les lieux. Parmi ses acolytes, on trouvait un truand notoire Pierre Ricord, dit « Bibi », ainsi qu'un autre repris de justice, André Constantin, surnommé le Suisse.



**Plan de l'usine avec reconstitution du vol**

D'autres comparses composaient cette fine équipe. André Bonnot dénonça son principal complice, le célèbre Emile Buisson. Devant l'ampleur de cette affaire, il avait fait appel à l'ennemi public N° 1, appelé « Napoléon » par ses compères<sup>3</sup>. Il est vrai que Buisson ayant cambriolé le garage où Bonnot avait caché sa part, celui-ci se vengeait en donnant son nom au commissaire Chennevier. En effet, la police ne trouvera que des caisses vides, ainsi qu'une mitrailleuse et des grenades.

L'arrestation d'Emile Buisson fut l'occasion pour l'inspecteur Borniche d'entrer dans la légende. Sans arme, il réussit à ceinturer, par surprise, le gangster qui n'eut pas le temps d'esquisser le moindre geste.

Mais qu'était devenu le butin ? Cette question, restait sans réponse.

C'est de Suisse, qu'un début de réponse se dessina. Un homme, vêtu de gris et coiffé d'un chapeau gris à bord relevé, se présenta au guichet de la Société de Banque Suisse, le 16 juin 1949. Il voulut échanger des billets marocains pour une somme de 500.000 francs. Le guichetier lui répondit d'avoir la bonté de repasser. Ayant aperçu, les numéros des premiers billets de la liasse, il alerta la police. Le suspect, d'aspect méridional, se présenta alors dans la banque voisine, le Crédit Suisse. Mais l'alerte ayant été donnée, l'homme fut prestement arrêté par les inspecteurs de la sûreté. Cet homme ne parla pas, vraisemblablement par peur.

L'assassinat d'Henri Inversin, le 1<sup>er</sup> novembre 1950, par ses complices Lugon et Mounir, pour une question de partage, fit rebondir l'affaire. Au début de l'année suivante, la police suisse découvrit, dans un verger de Saxon-en-Valais, un bidon de lait refermant 5.500.000 francs en billets marocains. Ils furent retrouvés sous un tonneau de goudron à un mètre sous terre.

<sup>3</sup> En raison de son habitude de porter toujours la main droite sous le veston, à la hauteur du cœur... et de la poche où il avait toujours son colt armé, prêt à tirer.

C'est en 1952, que les services du commissaire Benamou<sup>4</sup> arrêterent un garagiste de Levallois qui détenait un stock de un million en billets du Maroc. Interrogé, il avoua que le colis lui avait été confié par un certain Rossi, détenu à la Santé pour une autre affaire.

Environ un mois plus tard, c'est dans la Seine, près du pont de Sèvres, que furent repêchés par un batelier près de 8 millions de ces billets.

En résumé l'affaire était tombée à l'eau.

#### Archives

Banque de France

Sources imprimées :

Le Journal de Genève du 17 juin 1949

France soir du 14 juin 1950

Le Parisien libéré du 14 juin 1950

Paris presse du 14 juin 1950

Combat du 20 janvier 1951

L'Aurore du 20 janvier 1951

L'Aube du 20 janvier 1951

Le Figaro du 12 avril 1952



Verso du 500 francs, type 1923

<sup>4</sup>Emile Benamou, célèbre pour avoir arrêté le génial faussaire Bojarski.

## *Nouvelles de l'IEOM*

Les billets de 500, 1000 et 5000 f CFP ont été émis avec une nouvelle signature : celle du Directeur en fonction jusqu'en juillet 2002, M. Christian TEYSSÈRE .

Les billets portent donc les signatures de :

- Le Président du Conseil de Surveillance : REDOIN
- Le Directeur général : SÉVÉRINO
- Le Directeur : TEYSSÈRE

Le billet de 10.000 f CFP sera émis dans le deuxième semestre 2003 et le nouveau Directeur M. Thierry CORNAILLE les signera .

# LIBYE

## Nouveau 20 Dinars 2002 Emission commémorative ?

par Daniel DENIS

**L**a Banque Centrale de la « Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste » (nom officiel de la Libye depuis 1981), a mis en circulation en Septembre 2002 un nouveau billet de 20 LYD (code ISO international du Dinar libyen), complétant ainsi la série N° 5 modifiée en 2002 (1/4, 1/2, 1, 5 et 10 Dinars). Cette nouvelle valeur de 20 LYD coïncide avec le 3<sup>e</sup> Anniversaire de la création de l'Union africaine au sommet de Syrte (Libye) le 9 septembre 1999 à l'initiative du colonel Mu'Ammar al-Kadhafi. Les dirigeants du continent ont décidé de transformer l'Organisation de l'unité

africaine (OUA) en une nouvelle Union plus ambitieuse. En effet au fil des ans, les structures de l'OUA –établies dès 1963- n'étaient plus à la hauteur de la tâche, aussi les dirigeants du continent sous l'impulsion du Président libyen, ont lancé un premier appel à la constitution d'une Union africaine à Syrte (Libye) en Septembre 1999. Le sommet suivant de l'OUA à Lomé (Togo) a adopté l'Acte constitutif des 53 Etats membres de l'OUA et après avoir obtenu la ratification des deux tiers des membres de l'OUA, l'Union africaine (UA) a été officiellement proclamée au second sommet de Syrte (Libye) le 1<sup>er</sup> mars 2001.





## 20 (DINARS) texte en arabe uniquement

Recto: carte de la Libye avec son réseau routier et ses ressources naturelles (pétrole, gaz naturel...)

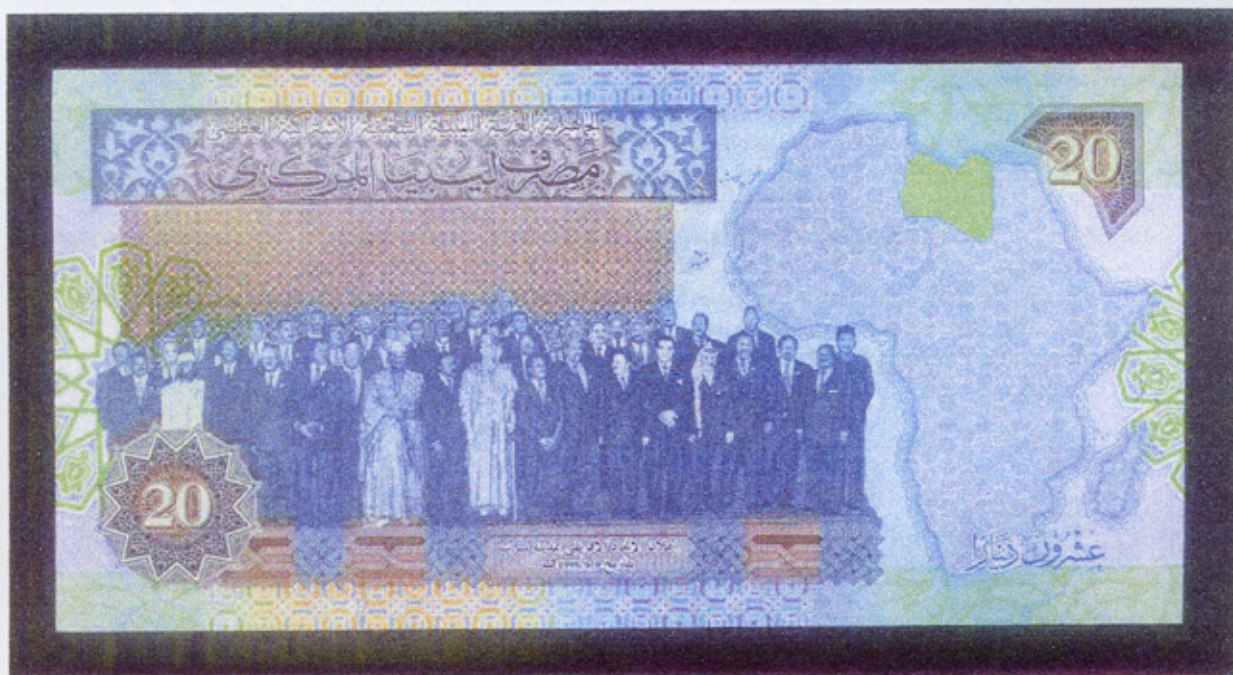
Verso: carte de l'Afrique et photo des chefs d'Etats présents lors de la création de l'Union africaine au sommet de Syrte, texte et date anniversaire 9/9/1999.

Format : 166 x 83 mm.

Filigrane : Portrait d'Omar Mukhtar (leader de la résistance populaire à l'Italie fasciste, lors de la

reconquête de la Cyrénaïque en 1931, il fut pris et pendu à Selougue - ville située à environ 1100 km à l'est de Tripoli). Filet de sécurité au centre gauche. Bande de sécurité argentée et discontinue à droite. Hologramme argenté au recto à gauche.

Couleurs principales : azur, bleu-noir, bleu-verdâtre, polychrome.



*Surprise, au verso parmi les 45 chefs d'Etats on peut reconnaître assez facilement le colonel Kadhafi au centre en tenue traditionnelle du désert, le Président Omar Bongo (Gabon) à sa droite, Abdelaziz Bouteflika (Algérie) et Zine El Abidine Ben Ali (Tunisie) à droite côtoyant Yasser Arafat Président de l'Autorité palestinienne et portant son keffieh traditionnel... (invité d'honneur personnel du colonel Kadhafi). Au 2<sup>ème</sup> rang à droite (derrière Arafat), on reconnaîtra la haute stature d'Abdou Diouf alors Président du Sénégal.*

*Evidemment c'est la première fois que Yasser Arafat*

*est représenté officiellement sur un billet de banque, immortalisé à tout jamais en attendant un hypothétique Etat Palestinien indépendant avec une monnaie nationale !!!*

*Nul doute que les personnalités représentées au verso et notamment celle de Yasser Arafat, rendront ce billet très recherché par les collectionneurs de tous poils, même s'il faut reconnaître qu'il est très difficile de se procurer pièces et billets de ce pays toujours aussi fermé sur le monde occidental et hermétique au tourisme. ■*

# L'Union Economique Roannaise

Par Ch. BILLARD et J. PIROT

Société anonyme pour la vente à crédit par abonnement  
Siège : 71, rue du commerce à Roanne (Loire)

L'UER délivrait des bons de différentes valeurs . Ils pouvaient être utilisés dans les magasins adhérents pour l'achat de marchandises.

Les usagers payaient alors le prix des marchandises au comptant à l'aide de ces bons et remboursaient l'UER par versements échelonnés .

Les commerçants eux, en échange des bons qu'ils remettaient à l'UER , recevaient des francs nationaux .

Créée le 1<sup>er</sup> avril 1908 pour une durée de 2 ans au capital social de 30.000 frs, la société demanda la reconduction de son immatriculation au registre du commerce jusqu'au 21 mars 1948, un changement de siège qui devient 1 rue de Gutenberg à Roanne intervint à cette époque, puis après une nouvelle reconduction de la société en 1954, le capital passe de 30.000 à 2.400.000 Frs . Il fut émis des actions de 8000 Frs .

Les buts de la société étaient : développement, organisation, centralisation et financement des ventes à crédit .

En 1963, inscription modificative : la société devient Société anonyme à capital et personnel variables .

En 1970, mise en harmonie des statuts avec des nouvelles dispositions légales réglementaires du 24 juillet 1966 et du 23 mars 1967 . En 1972, nouvelle inscription modificative .

## 1<sup>er</sup> type :



135x90.



créé en 1911 par les établissements Brun-Bourquin, 63, rue Cérés à Reims.

Tous les bons sont identiques, la valeur en rouge est imprimée après impression des vignettes pour des raisons de prix de revient. Ces bons ont probablement circulé à partir de 1913:

Impression bleu sur fond blanc,

Au recto de chaque côté une femme assise devant un caducée et derrière, le blason de la ville, en bas au centre la valeur en rouge et le n° du bon.

Au verso de chaque côté une femme assise tenant des roseaux, en haut le sigle U.E.R., au-dessus la raison sociale .

## 2<sup>ème</sup> type : format 180x118



Crée en 1922 toujours par les établissements Brun-Bourquin à Reims.

Tous ces bons sont identiques : impression bleu foncé sur fond blanc, même format, seule la valeur change .  
Ces bons ont probablement circulé à partir de 1923 ; les valeurs émises sont : 5, 10, 20, 30, 50 et 100 francs

Au recto : aux quatre angles de la vignette, dans un écusson la valeur du bon . En haut Union Economique Roannaise. De chaque côté, une femme drapée, tient d'une main des roseaux et de l'autre désigne le centre du bon et son inscription .

Au verso : U.E.R. répété six fois . Au centre, deux allégories de Mercure tenant le caducée du commerce et s'appuyant sur un cadre contenant les règles de remboursement .

Il existe différentes formes d'annulation .

### 3<sup>ème</sup> type



réalisé par les imprimeries et papeteries de Roanne . Impression bleu sur fond rose .

Un fond de sécurité est introduit avec la mention "Union Economique Roannaise" en continu .

Au recto : au centre , la valeur , de chaque côté dans un médaillon une tête de femme casquée . Aux angles dans un petit écusson le sigle UER . Au centre, en haut dans un cartouche présenté par deux anges la valeur Un numéro de série pour le bon de 1 franc en bas au centre et pour les valeurs plus élevées, à gauche le numéro de compte et à droite le numéro de série .

Au verso : au centre en bas la valeur . De chaque côté le même médaillon qu'au recto avec la tête de femme casquée regardant vers l'extérieur . Deux femmes tenant un caducée du commerce soutiennent un cartouche avec le sigle de l'Union .

Le changement de siège social du 71 rue du commerce au 1 rue de Gutenberg se traduit par des chiffres de la valeur plus maigres .

Des bons portent un cachet rectangulaire à l'encre violette indiquant : "le présent bon ne peut être utilisé que dans les magasins adhérents à l'UER, tout commerçant ne faisant pas partie le l'UER qui accepterait le présent bon en paiement s'exposerait à des poursuites judiciaires ."

Certaines émissions ne portent pas le nom de l'imprimeur .et se trouvent annulés soit par perforations, poinçonnage ou découpées aux ciseaux.

Il existe deux formats : - 135x95 pour les bons de 25 et 50 c, 1et 2 frs.

- 180x130 pour les bons de 5, 10, 20, 30, 50, 500, 500 et 1000 frs.

### 4<sup>ème</sup> type :

Le siège social et l'imprimeur sont identiques aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> émissions. Ce nouveau type en Francs est de facture totalement novatrice . Nous ne connaissons pas les autres valeurs émises . Peut-être existe-il des bons en nouveaux francs ? ■



# HORS LA LOI ?

Par Alain DAILLY

Dans les archives du Ministère des finances, j'ai trouvé une correspondance datant des années 1952 et 1953 entre monsieur Forien, Secrétaire Général du « Centre de Documentation Pour l'Etude du Papier Monnaie » et le Ministère des finances.

## CENTRE DE DOCUMENTATION POUR L'ÉTUDE DU PAPIER MONNAIE

18, Rue Paul Déroulède - BOIS-COLOMBES (Seine)

C.C.P. PARIS 8737 . 88

11-3-53

Le sujet abordé était l'application de l'ordonnance du 30 mai 1945 relative à la cessation du cours légal des billets d'un montant égal ou supérieur à 50 F. L'article 19 stipule : *Sera poursuivi conformément au décret du 9 septembre 1939 prohibant ou réglementant, en temps de guerre, l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or, et puni des peines portées audit décret, quiconque, le délai d'échange expiré, détiendra des billets ou des bons visés aux articles 1<sup>er</sup> et 9, ou en effectuera l'achat, la vente, l'échange, la dation en paiement ou en transférera ou acquerra la propriété à un titre quelconque.*

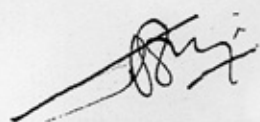
La loi du 31 janvier 1948 portant retrait de la circulation des billets de 5.000 F confirme le côté illégal de la détention des anciennes coupures.

Malgré une sentence rendue par le Procureur de la République d'Avignon qui a refusé de poursuivre une personne possédant d'anciens billets de la Banque de France, les collectionneurs de papier-monnaie, une centaine répertoriée à cette époque, s'inquiètent de ces dispositions, craignant d'être passibles d'une sanction pénale. M. Forien ajoute que les collectionneurs sont toujours « à la merci d'un fonctionnaire trop scrupuleux » et demande au Ministre sa permission de posséder, d'exposer, ainsi que la possibilité de reproduire dans des catalogues ces anciennes coupures.

Le Secrétaire d'Etat aux Finances interroge alors le Garde des Sceaux. Le Conseiller technique du Ministre de la Justice répond que du point de vue juridique, les billets de 5.000 F privés du cours légal en vertu de la loi du 30 janvier 1948, pourraient être détenus et exposés par des collectionneurs, sans pouvoir les échanger, transaction interdite par la dite loi.

Par contre, les collectionneurs qui détiendraient des coupures retirées par la loi de 1945, restent toujours passibles de poursuites pénales. Il conclue alors qu'il ne lui est pas possible d'assurer l'impunité de tous ceux qui, sous le couvert d'une activité de collectionneurs, contreviennent à des dispositions formelles édictées par le législateur.

Le 15 février 1953, Monsieur Forien insiste et demande s'il n'est pas possible de trouver un accommodement. Il signale que pendant la guerre la possession de pièces d'or était interdite, mais la Société Française de Numismatique avait conclu un accord avec le Trésor. Une définition de la collection de pièces d'or avait été définie : *la réunion de pièces d'or, toutes différentes de types, valeurs, millésimes et ateliers.*



Le Secrétaire Général du C.D.E.P.M.  
J.G. FORIEN

Une définition similaire pour les billets ou l'appartenance à une des deux sociétés françaises reconnues pourraient être retenues. Il indique aussi qu'une des plus importantes collections ne comporte qu'environ 80 billets.

Malheureusement, les archives ne contiennent pas d'autres informations et l'épilogue n'est pas connu. ■

## Mises à jour des "billets du Maghreb et du Levant"

### MAROC

*Le jour même de la sortie du livre , J.M. D. a eu la chance d'acquérir :*

N° 550 CINQ CENTIMES

Lire deux exemplaires connus . La rareté ne s'en trouve pas changée pour autant .

N° 550 bis DIX CENTIMES



Format : 76,6x48

Impression uniface en typo noire sur carton blanc cassé .

Cachet octogonal noir "10 c" . Octobre 1919

Deux exemplaires connus .....R 6

OD

*Nota* : il faut remarquer que les cartons de 5 et 10 centimes connus ne sont pas numérotés . Nous pouvons nous poser la question : ont-ils été émis ou non ? Ceci n'enlève en rien à leur rareté .

oo

### ALGÉRIE

Ajoutez :

N° 50 . 5000 FRANCS Type 1946 ' STATUE D4APOLLON" **modifié**

b) émis entre octobre 1951 et mars 1952

Le Secrétaire Général Gandy	Le Gouverneur Flouret	Le Caissier Général Civier
--------------------------------	--------------------------	-------------------------------

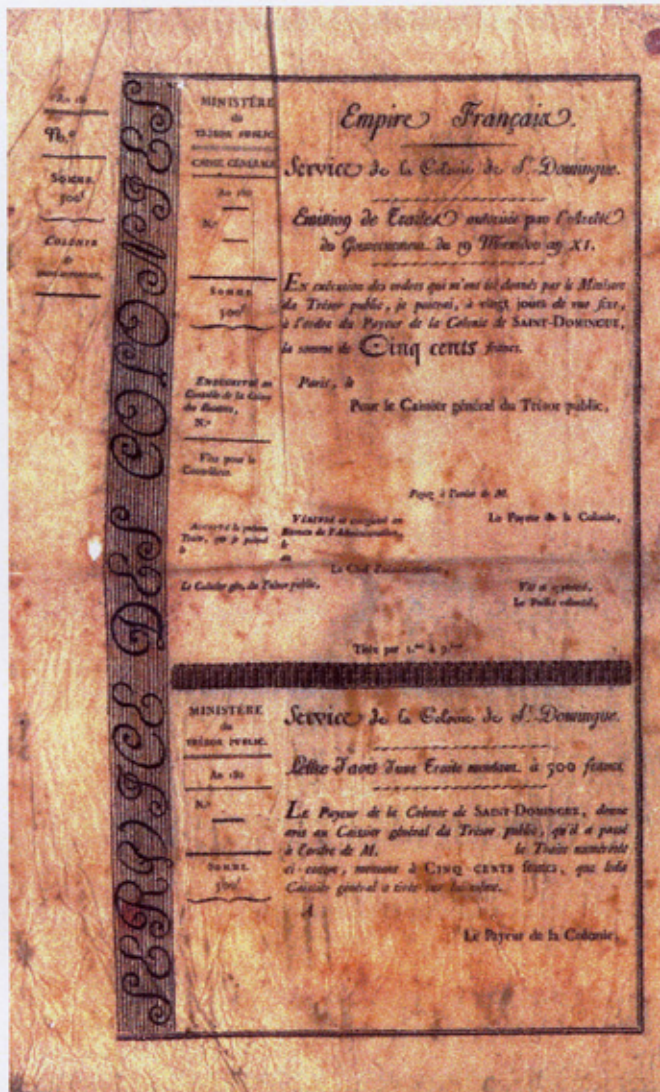
R            78            114            274

*Le b) devient c)*

# Mise à jour des "Traites officielles"

## SAINT-DOMINGUE

### Formule de traite



### Nº 77 bis – 500 FRANCS

Date d'émission : An 180..

Format : vignette : 130x135 . La lettre d'avis : 80x120

Semblable à la traite précédente sauf : "Empire Français" remplace "République Française"

Cette traite non signée et non datée est très intéressante par l'apparition du nouvel intitulé de l'Etat .

Rareté : R 6

# INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

## SIGNATURE PRÉMATURÉE

Daniel Palméri, ancien membre de l'AFEP, a fait part à notre ami Dufour d'une anomalie dans la succession des signatures figurants sur les billets des TOM

Pour les billets portant les alphabets 022 (en partie) et 023 (en totalité), la combinaison des signatures aurait dû être :

<b>Directeur Général</b> <b>A. Pouillieute</b>	<b>Président du Conseil de surveillance</b> <b>JP Redouin</b>	<b>Directeur</b> <b>G. Audren</b>
---	--	--------------------------------------

Or comme vous pouvez le remarquer sur la photo agrandie, les signatures sont :

<b>Directeur Général</b> <b>A. Pouillieute</b>	<b>Président du Conseil de surveillance</b> <b>JP Redouin</b>	<b>Directeur</b> <b>Teyssère</b>
---	--	-------------------------------------

**M Teyssère** a signé les billets de l'alphabet 024 . Lors des émissions, en 2001, des deux alphabets précédents, il n'était pas encore en poste. Il paraît que la Banque de France a admis le fait.....



# LES BILLETS DE LA BANQUE NATIONALE DE MEXICO

*Par Philippe CALLANT*

## Un peu d'histoire

En décembre 1900, la Banque de Londres y Mexico avait des succursales à Monterrey, Guadalajara, Guanajuato, Puebla, Querétaro, San Luis Potosi et Veracruz.

Le 30 juin 1900, fin de l'année fiscale, l'actif de toutes les Banques d'émission de la « République montante » affichait un montant total de \$ 233.878,740.00.

Bien avant que la Banque de Londres y Mexico décida d'ouvrir une succursale dans la Capitale de l'Etat de Aguascalientes, les collaborateurs participaient à la réalisation d'œuvres d'intérêt public dans cette cité notamment pour la réalisation de réseau d'eau potable...

En 1896, par disposition du Président de la République, le bureau du timbre avait procédé à l'oblitération de 60.000 nouveaux billets de la Banque de Londres y Mexico afin de remplacer les anciennes émissions.

Le montant de ses nouveaux billets représentait un montant de \$ 2.470,000.00.

Par décret spécial en date du 7 Mai 1902, la Banque de Londres y Mexico, a donné l'autorisation à la Banque National de Mexico d'utiliser les fac-similés des signatures de 2 fonctionnaires de son établissement sur ses billets de 5 Pesos, 20 pesos et 50 Pesos.

Pour ceux de 100, 500 et de 1.000 Pesos, l'autorisation lui a été donnée d'utiliser le fac-similé de la signature d'un des fonctionnaires d'une autre.

En complément des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des

Actionnaires de la Société en date du 10 Mai 1905, une augmentation de capital a été votée.

Il est passé de \$ 15.000,000.00 à \$ 21.500,000.00 avec création de 65.000 actions de \$100.00.

A la lecture d'un important dossier concernant la « vie des Banques Mexicaines » à cette époque, on constate que c'est la Banque de Londres y Mexico qui avait pour mission de gérer les autres établissements bancaires avec un droit de regard particulier sur les émissions de billets.



Banque nationale de Mexico

La série de billets à découvrir comportait à l'origine 7 coupures :

1 , 2 , 5 , 10 , 20 , 50 , 100 , 500 et 1000 Pesos.

En voici quelques exemplaires provenant pour la plupart de la fameuse vente des archives de l'A.B.N.C.



**Spécimen du 5 Pesos Numéroté 00000 daté 189X**

Mention SPECIMEN en rouge sans signature.

Au recto :

A gauche de la vignette : Femme assise près d'une lampe à huile.

A droite de la vignette : Dans un médaillon : effigie de M Garcia Teruel

Au verso : Explorateurs fixant l'horizon.

*Collection privée*

**Spécimen du 10 Pesos Numéroté 00000 non daté**

Mention SPECIMEN en rouge sans signature.

Au recto :

A gauche de la vignette : Dans un médaillon : effigie de M Garcia Teruel

Au centre de la Vignette : Femme assise entourée de plantes et de fruits.

Au verso : La Banque Centrale.

*Collection privée*

**Spécimen du 20 Pesos Numéroté 00000 non daté.**

Mention SPECIMEN en rouge sans signature.

Au recto :

A gauche de la vignette : Dans un médaillon : effigie de M Garcia Teruel.

Au centre de la Vignette : Cavaliers chassant des bœufs au lasso.

Au verso : Kiosque illuminé avec grande statue.

*Collection privée*

**Spécimen du 50 Pesos Numéroté 00000 non daté.**

Mention SPECIMEN en rouge sans signature.

Au recto :

A droite de la vignette : Dans un médaillon : effigie de M Garcia Teruel.

A gauche de la vignette : dans un cercle : jeune fille dénudée en position allongée.

Au verso : rue animée avec calèches et chevaux, dans le fond Palais.

*Collection privée*

**500 Pesos daté du 1<sup>er</sup> Mars 1911 numéroté et comportant 4 signatures.**

Au recto :

A gauche de la vignette : femme drapée écrivant sur un écritoire avec à ses pieds un enfant.

Au centre de la vignette : dans un médaillon : effigie de M Garcia Teruel.

A droite de la vignette : femme assise tenant un sceptre dans la main droite et une jarre dans la main gauche.

Au verso : course de chevaux sauvages et cavalier mexicain au premier plan.

*Ex Stock CGB*

**1.000 Pesos daté du 15 novembre 1913 numéroté et comportant 4 signatures.**

Au recto :

A gauche de la vignette : dans un médaillon : effigie de M Garcia Teruel.

A droite de la vignette : femme drapée assise.

Au verso : Jeune fille assise appuyée sur une jarre déversant de l'eau.

*Ex Stock CGB*







Dans le prochain numéro  
vous découvrirez  
les billets de la Banco de Minero

